DEPARTEMENT DES ALPES DE HAUTE PROVENCE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU

23/09/2021

L'an deux mille vingt et un, le vingt-trois septembre,

Le Bureau du syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional du Verdon s'est réuni à 14 h 00 au salon Mirabeau de la commune de Riez sous la présidence de M. Bernard CLAP.

Nombre de membres		
En exercice	Présents et représentés	Votants
22	13 + 0	13
Total des voix : 16		

Etaient présents:

<u>9 représentants des communes</u> (1 voix chacun) : Bernard CLAP : Trigance ; Jean-Pierre HERRIOU: Moissac-Bellevue; Jacques ESPITALIER: Quinson; Paul CORBIER: St Julien du Verdon; Romain COLIN: Moustiers Sainte Marie; Alain SAVARY: St Paul lez Durance; Magali STURMA CHAUVEAU: Rougon; Jean-Marie PAUTRAT: Allons; Philippe MARANGES: Castellane

2 représentants des établissements publics de coopération intercommunale : (1 voix chacun): Christophe BIANCHI: Durance Luberon Verdon Agglomération; Michèle **BIZOT-GASTALDI**: Communauté de communes Alpes Provence Verdon

Date de convocation
08/09/2021

<u>1 représentant des départements (2 voix)</u> : Claude BONDIL : Conseil départemental des Alpes de Haute Provence

Délibération n°21_09_B8_01

1 représentant du Conseil régional Provence Alpes Côte d'Azur (3 voix) : Sophie **VAGINAY-RICOURT**

Marché de travaux de réhabilitation de la grange du domaine de Valx dite ferme Rebory

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la commande publique

Vu la Charte du Parc naturel régional du Verdon pour la période 2008-2020,

Vu le budget principal du syndicat mixte

Dans le cadre de l'opération de réhabilitation de la grange sur le domaine de Valx, un avis d'appel à concurrences en procédure adaptée a été lancé le 9 juin dernier. Le marché est décomposé en 9 lots.

Sur la base d'une première analyse faite par les services techniques, les membres du Bureau, par délibération du 2 septembre 2021, ont décidé:

- de déclarer sans suite le lot n° 1 B Murs en pierre sèche pour motif d'intérêt général, par manque de concurrence (1 seule offre reçue qui ne rentre pas dans l'enveloppe budgétaire) et de relancer ce lot,
- de déclarer infructueux le lot n° 3 Menuiseries bois (aucune offre reçue) et de relancer ce lot.

Ces deux lots seront donc attribués ultérieurement.

Pour les autres lots, sur proposition de la commission des achats réunie le 22 septembre 2021, Après en avoir délibéré et à l'unanimité, les membres du Bureau :

décident d'attribuer les lots suivants :

Lots		Entreprises titulaires	Prix global et forfaitaire
1 A	VRD	Société d'exploitation des établissements RAPHEL (Moustiers Ste Marie)	38 197 € HT
2	Démolition gros œuvre charpente couverture	MV2 Maçonnerie verticale (Toulon)	234 209,00 € HT
4	Plâtrerie - isolations - peinture	SEGER Peinture (Draguignan)	24 480,00 € HT
5	Ferronneries	GAGNERAUD Construction (Sainte Tulle)	5 790,00 € HT
6	Chauffage – Plomberie – Ventilation – Sanitaire	SOMIC (Draguignan)	24 739,00 € HT
7	Electricité	CAPARROS Electricité	15 625,00 € HT
8	Désamiantage	COVINI Entreprise	6 134,00 € HT

autorisent le Président à signer toutes modifications ultérieures et toutes pièces nécessaires à la réalisation de cette opération. mois et l'an susdits

Acte rendu exécutoire Après transmission en Préfecture 10

et publication le

REÇU EN PREFECTURE le 01/10/2021 Application agréée E-legalite.co 99 DE-004-250401072-20210923-DEL21 09 B ivent les signatures ir extrait conforme Le Président Bernard CLAP

Ainsi fait et délibéré le jour

DEPARTEMENT DES ALPES DE HAUTE PROVENCE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU

23/09/2021

L'an deux mille vingt et un, le vingt-trois septembre,

Le Bureau du syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional du Verdon s'est réuni à 14 h 00 au salon Mirabeau de la commune de Riez sous la présidence de M. Bernard CLAP.

Nombre de membres		
En exercice	Présents et représentés	Votants
22	13 + 0	13
Total des voix : 16		

Etaient présents:

<u>9 représentants des communes</u> (1 voix chacun) : Bernard CLAP : Trigance ; Jean-Pierre HERRIOU : Moissac-Bellevue ; Jacques ESPITALIER : Quinson ; Paul CORBIER : St Julien du Verdon ; Romain COLIN : Moustiers Sainte Marie ; Alain SAVARY : St Paul lez Durance ; Magali STURMA CHAUVEAU : Rougon ; Jean-Marie PAUTRAT : Allons ; Philippe MARANGES : Castellane

<u>2 représentants des établissements publics de coopération intercommunale</u> : (1 voix chacun) : Christophe BIANCHI : Durance Luberon Verdon Agglomération ; Michèle BIZOT-GASTALDI : Communauté de communes Alpes Provence Verdon

Date de convocation	
08/09/2021	

<u>1 représentant des départements (2 voix)</u> : **Claude BONDIL** : Conseil départemental des Alpes de Haute Provence

Délibération n°21_09_B8_02

<u>1 représentant du Conseil régional Provence Alpes Côte d'Azur (</u>3 voix) : **Sophie VAGINAY-RICOURT**

Appel à projet des atlas de la biodiversité communale (ABC 2021) Modification du plan de financement

Vu la charte du Parc naturel régional du Verdon Vu la délibération du Bureau en date du 18 février 2021,

Le Président expose,

Le Parc du Verdon a organisé entre 2012 et 2018 les inventaires citoyens de la biodiversité. Ouverts aux habitants, ils ont lieu chaque année dans une commune différente du territoire. Ces inventaires ont pour but d'améliorer les connaissances et de permettre aux habitants de découvrir ou de redécouvrir la richesse du patrimoine naturel de leur commune dont la biodiversité dite « ordinaire ». Ces inventaires citoyens de la biodiversité ont été précurseurs des atlas de la biodiversité communale (ABC) animés à l'échelle nationale par l'Office Français de la Biodiversité (OFB).

En 2020, les communes de Saint-Julien du Verdon et de Saint-Jurs avaient sollicité le Parc pour bénéficier à leur tour de la démarche d'atlas communal de la biodiversité. Cependant la candidature déposée par le Parc n'avait pas été retenue.

A la faveur du nouvel appel à projet 2021 des ABC lancé par l'OFB et du souhait réitéré par les deux communes de Saint-Julien du Verdon et de Saint-Jurs que le Parc porte la démarche, il est proposé de redéposer une nouvelle candidature sur la période 2021-2023.

 Coût total TTC :
 71 178,00 €

 Office Français de la Biodiversité (80 %)
 56 942,00 €

 Autofinancement (20 %)
 14 236,00 €

Entendu l'exposé du Président,

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, les membres du Bureau :

- approuvent l'opération ainsi présentée et son plan de financement modifié ;
- autorisent le Président à solliciter les partenaires financiers ;
- autorisent le Président à signer toute pièce utile à la réalisation de cette opération.

Ainsi fait et délibéré le jost project l'an susdits de les signatures pour extrait conforme

Acte rendu exécutoire Après transmission en Préfecture Le et publication le

le 01/10/2021 Application agréée E-legalite.com

75 PL-004-250401072-20210923-DEL21 09 B8

REÇU EN PREFECTURE

te Président Bernard CLAP

SYNDICAT MIXTE DE GESTION DU PARC NATUREL REGIONAL DU VERDON

Application agréée E-legalite.com 5 PL=004=250401072=20210923=DEL21 09 B8

DEPARTEMENT DES ALPES DE HAUTE PROVENCE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU

23/09/2021

L'an deux mille vingt et un, le vingt-trois septembre,

Le Bureau du syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional du Verdon s'est réuni à 14 h 00 au salon Mirabeau de la commune de Riez sous la présidence de M. Bernard CLAP.

Nombre de membres		
En exercice	Présents et représentés	Votants
22	13 + 0	13
Total des voix : 16		

Etaient présents:

<u>9 représentants des communes</u> (1 voix chacun) : Bernard CLAP : Trigance ; Jean-Pierre HERRIOU : Moissac-Bellevue ; Jacques ESPITALIER : Quinson ; Paul CORBIER : St Julien du Verdon ; Romain COLIN : Moustiers Sainte Marie ; Alain SAVARY : St Paul lez Durance ; Magali STURMA CHAUVEAU : Rougon ; Jean-Marie PAUTRAT : Allons ; Philippe MARANGES : Castellane

<u>2 représentants des établissements publics de coopération intercommunale</u> : (1 voix chacun) : Christophe BIANCHI : Durance Luberon Verdon Agglomération ; Michèle BIZOT-GASTALDI : Communauté de communes Alpes Provence Verdon

Date de convocation

<u>1 représentant des départements (2 voix)</u> : **Claude BONDIL** : Conseil départemental des Alpes de Haute Provence

Délibération n°21_09_B8_03

<u>1 représentant du Conseil régional Provence Alpes Côte d'Azur (</u>3 voix) : **Sophie VAGINAY-RICOURT**

Acquisition de petit matériel - contrat de Parc 2021-2023

Vu la Charte du Parc naturel régional du Verdon

Le Président expose,

Dans le cadre du Contrat de Parc 2021-2023 signé entre la Région SUD Provence-Alpes-Côte d'Azur et les parcs naturels régionaux, des actions réparties sur 4 axes d'intervention ont été identifiées pour chaque Parc et peuvent faire l'objet d'un financement de la Région à hauteur de 50%.

Concernant les actions relatives à la gestion et préservation de la biodiversité sur le territoire du PNR Verdon, deux actions ont été entérinées.

La 1^{ère} action qui vise à restaurer/créer des gîtes pour le Petit rhinolophe (hors sites Natura 2000) a d'ores et déjà été mobilisée (instruction en cours) en cofinancement des financements obtenus de l'OFB.

La 2^{ème} action regroupe plusieurs portes d'entrée :

- acquérir et renouveler le petit matériel indispensable aux missions de terrain et expertises, mais aussi à conforter la biodiversité "ordinaire" et permettre la sensibilisation des publics (ex : nichoirs, hôtels à insectes...);
- contribuer à la réalisation d'aménagements en faveur de l'Ecrevisse à pattes blanches (empêcher la propagation dans les cours d'eau d'écrevisses exotiques).

Considérant le plan de financement suivant :

 Coût total HT :
 9 538 €

 Région (50%) :
 4 769 €

 Autofinancement (50%):
 4 769 €

Entendu l'exposé du Président,

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, les membres du Bureau :

- approuvent l'opération ainsi présentée et son plan de financement ;
- autorisent le Président à solliciter les partenaires financiers ;
- autorisent le Président à signer toute pièce utile à la réalisation de cette opération.

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et l'an susdits

Acte rendu exécutoire Après transmission en Préfecture Le et publication le



DEPARTEMENT DES ALPES DE HAUTE PROVENCE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU

23/09/2021

L'an deux mille vingt et un, le vingt-trois septembre,

Le Bureau du syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional du Verdon s'est réuni à 14 h 00 au salon Mirabeau de la commune de Riez sous la présidence de M. Bernard CLAP.

Nombre de membres		
En exercice	Présents et représentés	Votants
22	13 + 0	13
Total des voix : 16		

Etaient présents:

<u>9 représentants des communes</u> (1 voix chacun) : Bernard CLAP : Trigance ; Jean-Pierre HERRIOU : Moissac-Bellevue ; Jacques ESPITALIER : Quinson ; Paul CORBIER : St Julien du Verdon ; Romain COLIN : Moustiers Sainte Marie ; Alain SAVARY : St Paul lez Durance ; Magali STURMA CHAUVEAU : Rougon ; Jean-Marie PAUTRAT : Allons ; Philippe MARANGES : Castellane

<u>2 représentants des établissements publics de coopération intercommunale</u> : (1 voix chacun) : Christophe BIANCHI : Durance Luberon Verdon Agglomération ; Michèle BIZOT-GASTALDI : Communauté de communes Alpes Provence Verdon

Date de convocation

<u>1 représentant des départements (2 voix)</u> : **Claude BONDIL** : Conseil départemental des Alpes de Haute Provence

Délibération n°21_09_B8_04

<u>1 représentant du Conseil régional Provence Alpes Côte d'Azur (</u>3 voix) : **Sophie VAGINAY-RICOURT**

Mise en place d'un accord-cadre pour des prestations de communication

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code la commande publique,

Vu la Charte du Parc naturel régional du Verdon,

Vu la délibération du Bureau n° 20_09_B6_11, en date du 10 septembre 2020,

Considérant la procédure d'accord-cadre multi-attributaires par lot, lancée sous la forme d'une procédure adaptée, pour la réalisation de prestations de communication, sans minimum et avec un montant maximum fixé à 105 000 € HT pour chacun des 2 lots et pour la durée maximale de 3 ans, allotie comme suit :

- Lot n° 1 : conception graphique de supports de communication
- Lot n° 2 : impression sur papier de supports de communication

Considérant que les documents de la consultation prévoyaient de retenir (sous réserve d'un nombre suffisant de candidats) 3 candidats pour le lot n° 1 et 2 candidats pour le lot n° 2.

Considérant que les offres des candidats suivants, ont été jugées économiquement les plus avantageuses en fonction des critères établis dans le règlement de consultation par la commission des achats réunie le 16 septembre 2021 :

Lot n° 1 : conception graphique	Lot n°2 : impression sur papier	
Elodie POULIN (Lyon) Imprimerie RICCOBONNO (Le Muy)		
SMART SCIC (Lille)	Imprimerie de Haute Provence (La Brillanne)	
AUTREMENT DIT COMMUNICATION (Sisteron)		

Pendant la durée de validité de l'accord-cadre, les marchés subséquents conclus sur la base de cet accord seront attribués après remise en concurrence des titulaires des lots correspondant à l'objet du marché. Cette remise en concurrence interviendra lors de la survenance du besoin.

Entendu l'exposé du Président, après en avoir délibéré et à l'unanimité les membres du Bureau :

- Autorisent le Président à signer les accords-cadres avec les sociétés précitées, pour une durée de 1 an renouvelable 2 fois,
- Autorisent le Président à signer les marchés subséquents d'un montant inférieur ou égal à 40 000 € HT, qui découleront de cet accord-cadre, (par délégation du Président les marchés subséquents inférieurs à 1000 € TTC pourront être signés par le Directeur)
- Autorisent le Président à signer tout avenant qui s'avèrerait utile à l'exécution de cet accord-cadre.

Acte rendu exécutoire Après transmission en Préfecture Le et publication le





REPUBLIQUE FRANCAISE

Application agréée E-legalite.com
PL=004=250401072=20210923=DEL21 09 B8

SYNDICAT MIXTE DE GESTION DU PARC NATUREL REGIONAL DU VERDON

DEPARTEMENT DES ALPES DE HAUTE PROVENCE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU

23/09/2021

L'an deux mille vingt et un, le vingt-trois septembre,

Le Bureau du syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional du Verdon s'est réuni à 14 h 00 au salon Mirabeau de la commune de Riez sous la présidence de M. Bernard CLAP.

Nombre de membres		
En exercice	Présents et représentés	Votants
22	13 + 0	13
Total des voix : 16		

Etaient présents:

<u>9 représentants des communes</u> (1 voix chacun) : Bernard CLAP : Trigance ; Jean-Pierre HERRIOU : Moissac-Bellevue ; Jacques ESPITALIER : Quinson ; Paul CORBIER : St Julien du Verdon ; Romain COLIN : Moustiers Sainte Marie ; Alain SAVARY : St Paul lez Durance ; Magali STURMA CHAUVEAU : Rougon ; Jean-Marie PAUTRAT : Allons ; Philippe MARANGES : Castellane

<u>2 représentants des établissements publics de coopération intercommunale</u> : (1 voix chacun) : Christophe BIANCHI : Durance Luberon Verdon Agglomération ; Michèle BIZOT-GASTALDI : Communauté de communes Alpes Provence Verdon

Date de convocation

<u>1 représentant des départements (2 voix)</u> : **Claude BONDIL** : Conseil départemental des Alpes de Haute Provence

Délibération n°21_09_B8_05

<u>1 représentant du Conseil régional Provence Alpes Côte d'Azur (</u>3 voix) : Sophie VAGINAY-RICOURT

Animation de 6 sites Natura 2000 sur le territoire du Parc Renouvellement des conventions financières (Etat/FEADER)

Vu la Charte du Parc naturel régional du Verdon

Le Parc naturel régional du Verdon est animateur de 6 sites Natura 2000 sur son territoire :

- Site FR 9301616 « Grand Canyon du Verdon et Plateau de la Palud »
- Site FR9301615 « Basses Gorges du Verdon »
- Site FR9212022 « ZPS Verdon »
- Site FR9301540 « Gorges de Trévans, Montdenier, Mourre de Chanier »
- Site FR9302007 « Sites à chauves-souris de Valensole »
- Site FR9312012 « ZPS Plateau de Valensole ».

Ces 6 sites représentent 65 000 ha, soit environ un tiers du périmètre actuel du Parc. Au total, ce sont 11 sites Natura 2000 qui recoupent le périmètre du Parc.

Deux ETP au sein de l'équipe technique du Parc, rattachés au Pôle Patrimoines naturels, sont affectés à la mise en œuvre de la démarche Natura 2000 sur le territoire du Parc :

- Sites des Gorges du Verdon, Gorges de Trévans et Massif du Montdenier-Chiran-Chanier : Anne FERMENT (1 ETP)
- Sites Plateau de Valensole : Julie MARIE (1 ETP)

Le rôle de l'animateur Natura 2000, encadré par une convention d'animation et les comités de suivi Natura 2000, consiste à la mise en œuvre, au suivi et à l'évaluation des actions des documents d'objectifs ; ainsi qu'à la réalisation de porter à connaissance et d'une veille sur les divers projets d'aménagements. Au sein des sites Natura 2000, les contrats Natura 2000 constituent les principaux outils pour la gestion et restauration des espèces et de leurs habitats.

A ce jour, 11 contrats Natura 2000 ont été souscrits (dont 2 en cours d'instruction) et ont permis une diversité d'actions portant sur :

- la préservation de vieux bois en forêt (ilots de sénescence) -5 contrats ;
- la restauration de zones humides -2 contrats ;
- la préservation/amélioration de gîtes à chauves-souris -2 contrats
- la création de placettes d'alimentation pour les vautours -2 contrats

Ce à quoi il faut ajouter le rôle déterminant de l'animation Natura 2000 au sein de l'organisation technique du Parc qui a permis de mobiliser près de 2 millions d'euros sur le territoire pour l'animation de mesures agroenvironnementales (MAEC) sur plus de 1800 ha.

Application agréée E-legalite.com

5_PL-004-250401072-20210923-DEL21_09_B

... / ...

Les conventions financières actuelles (Etat/FEADER) prennent fin en mars 2022. Il est ainsi nécessaire de les renouveler pour 2 ans et 9 mois sur la période du 1^{er} avril 2022 au 31 décembre 2024.

Et pour ce faire de répondre à l'appel à projet ouvert par la Région, autorité de gestion des financements européens.

Considérant les plans de financement suivants pour la période du 1^{er} avril 2022 au 31 décembre 2024 :

Pour les sites :

- Site FR 9301616 « Grand Canyon du Verdon et Plateau de la Palud »
- Site FR9301615 « Basses Gorges du Verdon »
- Site FR9212022 « ZPS Verdon »
- Site FR9301540 « Gorges de Trévans, Montdenier, Mourre de Chanier »

Coût total TTC:	166 285,54 €
Etat (47%):	78 154,20 €
Europe FEADER (52,235%) :	86 859,34 €
Autofinancement (0,765%):.	1 272,00 €

Pour les sites :

- Site FR9302007 « Sites à chauves-souris de Valensole »
- Site FR9312012 « ZPS Plateau de Valensole ».

Coût total TTC :	144 198,45 €
Etat (47%):	67 773,27 €
Europe FEADER (51,70%) :	74 559,58 €
Autofinancement (1.30%):	1 865.60 €

Entendu l'exposé du Président,

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, les membres du Bureau :

- approuvent l'opération ainsi présentée et son plan de financement ;
- autorisent le Président à solliciter les partenaires financiers ;
- autorisent le Président à signer toute pièce utile à la réalisation de cette opération.

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et l'an susdits Suivent les signatures

Pour extrait conforme

Pyjsident Veryard CLAP WREL VERDON

Acte rendu exécutoire Après transmission en Préfecture Le et publication le

REPUBLIQUE FRANCAISE

Application agréée E-legalite.com PL=004=250401072=20210923=DEL21 09 Bi SYNDICAT MIXTE DE GESTION DU PARC NATUREL REGIONAL DU VERDON

DEPARTEMENT DES ALPES DE HAUTE PROVENCE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU

23/09/2021

L'an deux mille vingt et un, le vingt-trois septembre,

Le Bureau du syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional du Verdon s'est réuni à 14 h 00 au salon Mirabeau de la commune de Riez sous la présidence de M. Bernard CLAP.

Nombre de membres		
En exercice	Présents et représentés	Votants
22	13 + 0	13
Total des voix : 16		

Etaient présents:

<u>9 représentants des communes</u> (1 voix chacun) : Bernard CLAP : Trigance ; Jean-Pierre HERRIOU : Moissac-Bellevue ; Jacques ESPITALIER : Quinson ; Paul CORBIER : St Julien du Verdon ; Romain COLIN : Moustiers Sainte Marie ; Alain SAVARY : St Paul lez Durance ; Magali STURMA CHAUVEAU : Rougon ; Jean-Marie PAUTRAT : Allons ; Philippe MARANGES : Castellane

<u>2 représentants des établissements publics de coopération intercommunale</u> : (1 voix chacun) : Christophe BIANCHI : Durance Luberon Verdon Agglomération ; Michèle BIZOT-GASTALDI : Communauté de communes Alpes Provence Verdon

Date de convocation 08/09/2021

<u>1 représentant des départements (2 voix)</u> : **Claude BONDIL** : Conseil départemental des Alpes de Haute Provence

Délibération n°21_09_B8_06

<u>1 représentant du Conseil régional Provence Alpes Côte d'Azur (</u>3 voix) : **Sophie VAGINAY-RICOURT**

<u>Travaux de stabilisation du bâtiment et mise hors d'eau – dossier complémentaire au dossier</u> <u>2014_03279_00 » et Travaux de réhabilitation de la grange du domaine de Valx - lié au dossier</u> <u>2014_03279 – dossier complémentaire au dossier 2016_12466</u>

Vu la Charte du Parc naturel régional du Verdon Vu le plan de gestion des domaines de Valx et Félines

Le Président expose,

La réhabilitation du double bâtiment de la ferme-grange Rébory est un objectif du plan de gestion du Domaine de Valx-Félines, où est installée la maison du Parc, depuis son démarrage.

Le bâtiment est aujourd'hui, sur Valx, le dernier bâti d'ampleur qui nécessite une protection et une rénovation après les projets menés sur la Bastide de Valx et plus récemment sur l'ancienne bergerie devenue ferme caprine pédagogique. Vu son ampleur financière, il devait faire l'objet de plusieurs phases de travaux : une première vague prévue sur la grange, puis une deuxième sur la ferme (aile nord).

Depuis 2014, la Région a voté plusieurs subventions pour aider le Parc à réhabiliter la grange Rebory et ses abords (dossiers n°2020-03468, n°2016-12466 et n°2014-03279) qui ont rencontré plusieurs problèmes techniques puis la crise sanitaire du COVID qui ont retardé leur réalisation. Aujourd'hui toutes les phases d'études pour la réhabilitation de la grange ont été réalisées et l'appel d'offre pour la consultation des entreprises a été lancé. Les travaux doivent démarrer à l'automne 2021.

Cependant dans un contexte exceptionnel engendré par la crise sanitaire du COVID-19 nous sommes confrontés à une hausse des prix des matériaux, d'une part, et d'autre part à une dégradation importante de l'aile nord du bâtiment (la ferme) causée à la fois par le retard des travaux de reprise de toiture impactés par la crise sanitaire ainsi que par plusieurs saisons très pluvieuses qui ont causé de nombreuses infiltrations et dégradations structurelles du bâtiment.

Ces deux facteurs entrainent un surcoût que nous n'avions pas anticipé et qui compromettent le projet de restauration en cours de la grange et nous obligent à réaliser plus vite que prévu la phase de travaux de sécurisation sur la ferme qui était prévue ultérieurement, si nous voulons sauver le bâtiment.

Au vu de l'augmentation du coût des travaux programmés sur la grange et de l'ampleur des travaux désormais nécessaires pour sécuriser l'aile nord du bâtiment et ainsi éviter qu'elle ne tombe en ruines, il est nécessaire d'aller chercher des financements complémentaire pour finaliser les travaux de la grange et d'anticiper la 3ème phase des travaux que nous avions prévus sur la ferme Rébory (aile nord) en remplaçant complètement la toiture/charpente au lieu de faire une simple reprise et en réaliser des travaux de confortement (maçonnerie, plancher, baies...).

... / ...

Application agréée E-legalite.com 75_PL=004=250401072=20210923=DEL21_09_88

Pour cela, après contact avec les services du conseil régional et pour faciliter la mise en œuvre et le solde des opérations déjà en cours et financer une part des surcoûts, il est proposé de déposer deux dossiers de demande de subvention complémentaires au dossiers déjà votés n° 2014-03279 et n° 2016-12466. Ces dossiers incluront une demande de subvention régionale complémentaire et afficheront l'ensemble des dépenses de chaque dossier (coût initial et coût complémentaire) comme suit :

Travaux de stabilisation du bâtiment et mise hors d'eau – dossier complémentaire au dossier 2014 03279 00

Dossier initial (n°2014-03279-00)	Dossier complémentaire intégrant le dossier initial	
Coût total HT : 59 500 €	Coût total HT:	
Région (80 %) 47 600 €	Région demande complémentaire 128 000 €	
Autofinancement (20 %) 11 900 €	Région subv déjà acquise (n° 2014-03279)47 600 €	
	Autofinancement (20 %)	

<u>Travaux de réhabilitation de la grange du domaine de Valx - lié au dossier 2014 03279 – dossier complémentaire au dossier 2016_12466</u>

Dossier initial (n°2016-12466)	Dossier complémentaire intégrant le dossier initial	
Coût total HT : 200 000 € Région (80 %) 160 000 € Autofinancement (20 %) 40 000 €	Coût total HT :	

Entendu l'exposé du Président,

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, les membres du Bureau :

- approuvent l'opération ainsi présentée et ses plans de financements complémentaires ;
- autorisent le Président à solliciter les subventions auprès des service de la Région ;
- sollicitent une dérogation exceptionnelle au règlement financier de la région pour permettre un démarrage anticipé des dépenses au 1er septembre 2021 et la prise en compte des dépenses du dossier initial.
- demandent aux services de la région de lier le présent dossier de demande de subvention aux dossiers régionaux n°2020-03468, n°2016-12466 et n°2014-03279 qu'il vient renforcer et de valider la reventilation des dépenses proposée pour les 4 dossiers.
- sollicitent une prorogation des délais de réalisation de l'ensemble des dossiers concernant la ferme —grange de Rebory jusqu'au 30 juin 2024, pour éviter tout nouveau souci, compte tenu de l'évolution incertaine de la crise sanitaire.
- autorisent le Président à signer toute pièce utile à la réalisation de cette opération.

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et l'an susdits Suivent les signatures

Pour extrait conforme

Acte rendu exécutoire Après transmission en Préfecture Le et publication le



REPUBLIQUE FRANCAISE

Application agréée E-legalite.com 5 PL=004=250401072=20210923=DEL21 09 B8 SYNDICAT MIXTE DE GESTION DU PARC NATUREL REGIONAL DU VERDON

DEPARTEMENT DES ALPES DE HAUTE PROVENCE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU

23/09/2021

L'an deux mille vingt et un, le vingt-trois septembre,

Le Bureau du syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional du Verdon s'est réuni à 14 h 00 au salon Mirabeau de la commune de Riez sous la présidence de M. Bernard CLAP.

Nombre de membres		
En exercice	Présents et représentés	Votants
	13	
22	+	13
	0	
Total des voix : 16		

Etaient présents:

<u>9 représentants des communes</u> (1 voix chacun) : Bernard CLAP : Trigance ; Jean-Pierre HERRIOU : Moissac-Bellevue ; Jacques ESPITALIER : Quinson ; Paul CORBIER : St Julien du Verdon ; Romain COLIN : Moustiers Sainte Marie ; Alain SAVARY : St Paul lez Durance ; Magali STURMA CHAUVEAU : Rougon ; Jean-Marie PAUTRAT : Allons ; Philippe MARANGES : Castellane

<u>2 représentants des établissements publics de coopération intercommunale</u> : (1 voix chacun) : Christophe BIANCHI : Durance Luberon Verdon Agglomération ; Michèle BIZOT-GASTALDI : Communauté de communes Alpes Provence Verdon

Date de convocation	
08/09/2021	

<u>1 représentant des départements (2 voix)</u> : **Claude BONDIL** : Conseil départemental des Alpes de Haute Provence

Délibération n°21_09_B8_07

<u>1 représentant du Conseil régional Provence Alpes Côte d'Azur (</u>3 voix) : **Sophie VAGINAY-RICOURT**

<u>Procédure de déclaration d'utilité publique (DUP) pour la restauration du Colostre à Allemagne-</u> en-Provence (phase 2 bis) – budget GEMAPI

Vu la Charte du Parc naturel régional du Verdon

Faute de maitrise foncière satisfaisante, le projet de restauration du Colostre sur le secteur centre d'Allemagne-en-Provence (de la route de la Valensole à la route de Gréoux) a dû être temporisé. Cet aménagement dans le déroulement de l'opération a été validé par l'Agence de l'eau à condition que le Parc s'engage dans une démarche d'acquisition du foncier.

Ainsi pour garantir la suite de l'opération et être opérationnellement prêt à répondre au prochain appel à projet européen, il est proposé de recourir à une demande de DUP dès cette fin d'année pour obtenir une maitrise foncière aussi rapidement que possible.

La DUP est une procédure administrative qui permet de réaliser une opération d'aménagement sur des terrains privés en les expropriant, précisément pour cause d'utilité publique. La DUP est obtenue à l'issue d'une enquête d'utilité publique. Pour cela, un dossier d'enquête préalable doit être constitué.

Une phase importante d'ingénierie est nécessaire. Elle consiste dans un premier temps à adapter le projet datant de 2018 (ingénierie écologique et hydraulique). Cette mise à jour vise d'abord à rendre compatible la restauration du Colostre avec l'installation récente d'une exploitation maraichère mais aussi de travailler encore certains compromis. Sur cette base un dossier d'enquête parcellaire pourra être établi (étude du foncier et géomètre). Il est constitué de deux documents (plan parcellaire et état parcellaire) qui doivent définir précisément les surfaces à exproprier et rechercher les propriétaires et ayant droit pour chaque parcelle. Enfin, il faudra aussi constituer un dossier d'enquête publique préalable à la DUP (résumé non technique, déclaration loi sur l'eau, déclaration d'intérêt général et étude d'impact).

Une fois la DUP obtenue il est possible d'obtenir les terrains par expropriation. Cependant, les négociations avec les propriétaires riverains restent ouvertes durant toute la procédure afin de permettre des acquisitions à l'amiable.

Ingénierie	
Coût total TTC :	46 000 €
Agence de l'eau (70 %)	32 200 €
Autofinancement (30 %)	13 800 €

Application agréée E-legalite.com

75_PL-004-250401072-20210923-DEL21_09_B8

La mise à jour du projet et la constitution des dossiers préalables se déroulerons durant 6 mois à partir de novembre 2021 jusqu'à mai 2022, à la suite de quoi la procédure administrative devrait durer 10 mois, soit jusqu'à février 2023.

Entendu l'exposé du Président,

... / ...

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, les membres du Bureau décident :

- d'autoriser le Président à engager une procédure de DUP pour la phase 2 bis de la restauration du Colostre à Allemagne en Provence
- d'approuver l'opération ainsi présentée et son plan de financement
- d'autoriser le Président à effectuer les demandes d'aides financières à l'Agence de l'eau nécessaires à l'opération
- d'autoriser le Président à signer toute pièce utile à la réalisation de cette opération.

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et l'an susdits Suivent les signatures

Pour extrait conforme



Acte rendu exécutoire Après transmission en Préfecture Le et publication le

REPUBLIQUE FRANCAISE

Application agréée E-legalite.com 5_PL=004=250401072=20210923=DEL21_09_B

SYNDICAT MIXTE DE GESTION DU PARC NATUREL REGIONAL DU VERDON

DEPARTEMENT DES ALPES DE HAUTE PROVENCE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU

23/09/2021

L'an deux mille vingt et un, le vingt-trois septembre,

Le Bureau du syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional du Verdon s'est réuni à 14 h 00 au salon Mirabeau de la commune de Riez sous la présidence de M. Bernard CLAP.

Nombre de membres		
En exercice	Présents et représentés	Votants
22	13 + 0	13
Total des voix : 16		

Etaient présents :

<u>9 représentants des communes</u> (1 voix chacun): Bernard CLAP: Trigance; Jean-Pierre HERRIOU: Moissac-Bellevue; Jacques ESPITALIER: Quinson; Paul CORBIER: St Julien du Verdon; Romain COLIN: Moustiers Sainte Marie; Alain SAVARY: St Paul lez Durance; Magali STURMA CHAUVEAU: Rougon; Jean-Marie PAUTRAT: Allons; Philippe MARANGES: Castellane

<u>2 représentants des établissements publics de coopération intercommunale</u> : (1 voix chacun) : Christophe BIANCHI : Durance Luberon Verdon Agglomération ; Michèle BIZOT-GASTALDI : Communauté de communes Alpes Provence Verdon

Date de convocation	
08/09/2021	

<u>1 représentant des départements (2 voix)</u> : **Claude BONDIL** : Conseil départemental des Alpes de Haute Provence

Délibération n°21_09_B8_08

<u>1 représentant du Conseil régional Provence Alpes Côte d'Azur (</u>3 voix) : **Sophie VAGINAY-RICOURT**

Programme « PLANTONS DES HAIES » du Plan de relance Appel à projet Animation - Accompagnement à l'implantation de haies (agroforesterie) Modification du plan de financement

Vu le Code Général des Collectivité Territoriales,

Vu la Charte du Parc,

Vu les statuts du syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional du Verdon,

Le Parc naturel régional du Verdon a porté durant trois ans (2016-2017-2018) un programme de plantation de haies et d'alignements d'arbres sur le plateau de Valensole. Ce programme a abouti à la plantation d'un total de 6,4 km de haies et d'un pré verger de 3 000m², soit un total de 6 110 arbres chez 18 agriculteurs.

Fort de cette première expérience, le Parc souhaite poursuivre le développement de l'implantation de haies et d'autres systèmes agroforestiers, mais cette fois-ci à l'échelle de l'ensemble du Parc.

Pour mener à bien ce nouveau programme de plantations, il est envisagé de répondre à deux appels à projet en parallèle :

- L'appel à projet « eau et biodiversité » de l'Agence de l'Eau pour identifier les secteurs à forts enjeu biodiversité et qualité de l'eau (trame turquoise) et ainsi cibler et accompagner les projets de plantation sur ces zones.
- L'appel à projet « Plantons des haies » issu du plan de relance pour l'accompagnement des projets de plantation existants en dehors des zones à enjeu « prioritaires pour l'agence de l'eau » => objet de la présente présentation.

Le programme « Plantons des haies » du Plan de relance agricole combine deux dispositifs activés en parallèle :

- un volet « animation » Objet de la présente délibération à destination des organismes de développement agricole et collectivités, qui a pour but de financer les actions d'animation telle que la sensibilisation, l'aide au montage des dossiers et aux études préalables et l'ingénierie de projets d'implantation de haies et alignements d'arbres intraparcellaires (agroforesterie), à hauteur de 1 500 € (environ équivalent 5 jours interne sur 3 ans) par projet accompagné;
- un volet « investissement » à destination des agriculteurs qui financera la plantation des haies et d'alignement d'arbres intraparcellaires à hauteur de 90%.

Pour être prioritaires dans l'analyse des candidatures à l'appel à projet « investissement », les agriculteurs devront être accompagnés par un organisme ou une collectivité ayant répondu à l'appel à projet « animation ».

Afin de compléter les moyens du Parc en terme d'accompagnement des porteurs de projet, et en particulier ceux situés en dehors des zones à enjeux forts de préservation de la qualité de l'eau et/ou de la biodiversité visées par l'Agence de l'Eau, le Parc se positionne également sur cet appel à projet du Plan de relance.

le 20/10/2021

Application agréée E-legalite.com 75_PL=004=250401072=20210923=DEL21_09_B8

L'accompagnement individuel de chaque porteur de projet est envisagé de la manière suivante :

- -Délégation à un prestataire spécialisé (partenariat ou prestation selon forme juridique)
- + une journée d'appui et de coordination par l'agent du Parc dédiée au projet

Il est envisagé un accompagnement de 10 projets (calibré en fonction du temps de travail interne) dans le cadre de ce financement sur la période 2021-2024.

Considérant le plan de financement modifié suivant :

Coût total TTC:	18 750 €
DRAAF-PACA (80 %)	15 000 €
Autofinancement 20 %	3 750 €

Entendu l'exposé du Président,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, les membres du Bureau :

- approuvent l'opération ainsi présentée et son plan de financement modifié,
- autorisent le Président à répondre à l'appel à projet dans e cadre du Plan de relance et à solliciter les partenaires financiers,
- autorisent le Président à signer toute pièce utile à la réalisation de l'opération.

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et l'an susdits Suivent les signatures

Pour extrait conforme

Acte rendu exécutoire Après transmission en Préfecture Le et publication le



lication agréée E-legalite.con PL-004-250401072-20210923-DEL21 09 B8

DEPARTEMENT DES ALPES DE HAUTE PROVENCE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU

SYNDICAT MIXTE DE GESTION DU

PARC NATUREL REGIONAL DU VERDON

23/09/2021

L'an deux mille vingt et un, le vingt-trois septembre,

Le Bureau du syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional du Verdon s'est réuni à 14 h 00 au salon Mirabeau de la commune de Riez sous la présidence de M. Bernard CLAP.

Nombre de membres		
En exercice	Présents et représentés	Votants
22	13 + 0	13
Total des voix : 16		

Etaient présents:

<u>9 représentants des communes</u> (1 voix chacun) : Bernard CLAP : Trigance ; Jean-Pierre HERRIOU: Moissac-Bellevue; Jacques ESPITALIER: Quinson; Paul CORBIER: St Julien du Verdon; Romain COLIN: Moustiers Sainte Marie; Alain SAVARY: St Paul lez Durance; Magali STURMA CHAUVEAU: Rougon; Jean-Marie PAUTRAT: Allons; Philippe MARANGES: Castellane

2 représentants des établissements publics de coopération intercommunale : (1 voix chacun): Christophe BIANCHI: Durance Luberon Verdon Agglomération; Michèle **BIZOT-GASTALDI**: Communauté de communes Alpes Provence Verdon

Date de convocation 08/09/2021

<u>1 représentant des départements (2 voix)</u> : Claude BONDIL : Conseil départemental des Alpes de Haute Provence

Délibération n°21_09_B8_09

1 représentant du Conseil régional Provence Alpes Côte d'Azur (3 voix): Sophie VAGINAY-RICOURT

Entretien bâtis et espaces fréquentés et patrimoniaux du domaine de Valx Félines – année 2022

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, Vu la Charte du Parc naturel régional du Verdon pour la période 2008-2020, Vu le plan de gestion des domaines de Valx et Félines

Le plan de gestion du domaine de Valx-Félines identifie clairement le besoin d'entretien des espaces comme une priorité. Depuis 2012, un agent d'entretien assure cette mission sur l'équivalent d'un mi-temps. Ce travail permet une action efficace au quotidien.

Cette année des financements supplémentaires sont disponibles dans le cadre de la convention pour la mise en valeur des terrains du Conservatoire du littoral et des rivages lacustres prévoyant la mobilisation de moyens par le Conservatoire du littoral, la Région Provence Alpes Côte d'Azur et le Conseil départemental des Alpes-de-Haute-Provence sur les sites du Conservatoire dans les Alpes de Haute Provence (convention 2021-2026).

Coût total TTC:	. 18 465 €
Conseil régional (40 %)	7 386 €
Conseil départemental 04 (40 %)	7 386 €
Autofinancement (20 %)	3 693 €

Entendu l'exposé du Président,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, les membres du Bureau :

- approuvent l'opération ainsi présentée et son plan de financement,
- autorisent le Président à solliciter les partenaires financiers;
- autorisent le Président à signer toute pièce utile à la réalisation de cette opération.

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et l'an susdits Suivent les signatures

Acte rendu exécutoire Après transmission en Préfecture et publication le



REPUBLIQUE FRANCAISE

REÇU EN PREFECTURE le 20/10/2021

Anniiration agréée Edegalite en

Application agréée E-legalite.com
PL=004=250401072=20210923=DEL21 09 B8

SYNDICAT MIXTE DE GESTION DU PARC NATUREL REGIONAL DU VERDON

DEPARTEMENT DES ALPES DE HAUTE PROVENCE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU

23/09/2021

L'an deux mille vingt et un, le vingt-trois septembre,

Le Bureau du syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional du Verdon s'est réuni à 14 h 00 au salon Mirabeau de la commune de Riez sous la présidence de M. Bernard CLAP.

Nombre de membres		
En exercice	Présents et représentés	Votants
22	13 + 0	13
Total des voix : 16		

Etaient présents:

<u>9 représentants des communes</u> (1 voix chacun): Bernard CLAP: Trigance; Jean-Pierre HERRIOU: Moissac-Bellevue; Jacques ESPITALIER: Quinson; Paul CORBIER: St Julien du Verdon; Romain COLIN: Moustiers Sainte Marie; Alain SAVARY: St Paul lez Durance; Magali STURMA CHAUVEAU: Rougon; Jean-Marie PAUTRAT: Allons; Philippe MARANGES: Castellane

<u>2 représentants des établissements publics de coopération intercommunale</u> : (1 voix chacun) : Christophe BIANCHI : Durance Luberon Verdon Agglomération ; Michèle BIZOT-GASTALDI : Communauté de communes Alpes Provence Verdon

Date de convocation 08/09/2021

<u>1 représentant des départements (2 voix)</u> : **Claude BONDIL** : Conseil départemental des Alpes de Haute Provence

Délibération n°21_09_B8_10

<u>1 représentant du Conseil régional Provence Alpes Côte d'Azur (</u>3 voix) : **Sophie VAGINAY-RICOURT**

Projet expérimental de lutte contre le Gobie à tâche noire

Vu la charte du Parc naturel régional du Verdon

Première orientation: Mettre en place une stratégie de protection et de gestion du patrimoine naturel **Mesure A.1.3** - Accompagner la gestion de la faune sauvage remarquable

Vu le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux du Verdon

Enjeu 2 : Préserver et valoriser le patrimoine naturel, exceptionnel mais fragile et soumis à de nombreuses contraintes Objectif 2.6 : préserver les espèces à forte valeur patrimoniale Disposition 48 : Préserver la population d'Apron du Rhône du bassin versant du Verdon (Zinger asper)

Vu le document d'objectifs Natura 2000 du site_« Grand canyon du Verdon et plateau de La Palud » définissant 3 actions relatives à la préservation de l'apron du Rhône (espèce d'intérêt communautaire) et de la rivière :

✓ **Action FREQ5** - Choisir et mettre en place un ou des outils de gestion pour préserver la population d'Apron vis-à-vis du piétinement

Le Président expose,

Le gobie à taches noires, poisson non autochtone en France (originaire de la région ponto-caspienne – Europe de l'Est) présente une tendance invasive (mais non encore classée comme espèce exotique envahissante). C'est un poisson capable de s'adapter à différents milieux et ainsi présent en eau douce comme en eau salée. Le réchauffement climatique est très favorable au gobie à tache noire car sa température optimale avoisine les 26°C. Ce poisson prédate essentiellement les œufs des autres poissons ce qui a de lourdes conséquences pour l'écosystème.

Dans le nouveau plan national d'actions en faveur de l'apron (PNA 2020-2030), il a été noté comme espèce pouvant impacter les populations d'aprons depuis son apparition sur le bassin versant de la Durance. L'action 7C de ce PNA correspond au suivi des espèces invasives susceptibles d'impacter les populations d'apron.

Un projet de recherche visant à terme à limiter la prolifération du gobie à taches noires est proposé par un consortium de l'Université de Lyon (Université de Saint-Etienne / Université de Lyon / centre de recherche en neurosciences de Lyon).

Il s'agit de tester localement, dans un premier temps dans le cadre d'un stage, une méthode qui a court ou moyen terme permettrait :

- L'effarouchement du gobie à taches noires pour l'empêcher de remonter les gorges du Verdon et ainsi entrer en contact avec la population d'apron.
- Sur la retenue de Brunet plus petite, peut-être serait-il possible d'éliminer à terme le gobie par cette méthode. D'autant que suite à l'introduction de Blackbass et aux pêches de gobie réalisées dernièrement, la population semble avoir diminué.

... / ...

Une réunion des différents partenaires intéressés a eu lieu le 4 aout 2021. Se sont montrés pour l'instant intéressés pour participer financièrement la fédération de pêche du Var, le Syndicat de rivière Asse-Bléone, et l'OFB.

Il est proposé aux membres du Bureau que le Parc une participation financière du Parc du Verdon à cette expérimentation, eu égards aux enjeux sur son territoire et dans la continuité des actions entreprises par le Parc pour l'amélioration des connaissances et la préservation de la population d'aprons du Rhône dans le moyen-Verdon.

Plan de financement prévisionnel

Partenaires	Montant (TTC)	Nature dépenses
Consortium Université de Lyon	31 000 €	Personnel (hors stage) + équipement en partie + frais de mission en partie
OFB	3500 € + 4000 €*	Gratification de stage + frais de missions en partie
PNR Verdon	4500 €.	Equipement, consommables Les différents partenaires pourraient
Syndicat de rivière Asse-Bléone	Entre 750 € et 1500 € par	également fournir des moyens
Fédération de pêche 83	partenaires	humains ponctuels au cours du stage (notamment si besoin de prospections terrain, pêches élec/filet, etc.).

^{*}Les frais de mission restent à préciser une fois le nombre de jours prévisionnels en laboratoire / terrain et bureau définis. Cela conditionnera les frais de transports et d'hébergement.

Entendu l'exposé du Président,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, les membres du Bureau :

- approuvent l'opération ainsi présentée,
- approuvent le conventionnement du Parc du Verdon avec l'ensemble des acteurs,
- approuvent la participation financière et technique du Parc du Verdon au projet de recherche présenté pour un montant compris entre 750€ et 1 500€,
- autorisent le Président à signer toute pièce utile à la réalisation de cette opération.

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et l'an susdits Suivent les signatures

Pour extrait conforme

Acte rendu exécutoire Après transmission en Préfecture Le et publication le

Je Président

^{**} Il sera également demandé à d'autres partenaires non présents à la réunion du 4 août s'ils souhaitent participer : Fédération de pêche 04, APPMA la Gaule oraisonnaise, APPMA de Moustiers. Cas échéant, mobilisation d'autres sources de financement : Plan national d'actions en faveur de l'apron, contrat de rivière du Verdon et de l'Asse, fonds issus des mesures compensatoires des travaux du pont de Manosque en faveur de l'apron.

REPUBLIQUE FRANCAISE

Application agréée E-legalite.com
PL=004=250401072=20210923=DEL21 09 B8

SYNDICAT MIXTE DE GESTION DU PARC NATUREL REGIONAL DU VERDON

DEPARTEMENT DES ALPES
DE HAUTE PROVENCE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU

23/09/2021

L'an deux mille vingt et un, le vingt-trois septembre,

Le Bureau du syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional du Verdon s'est réuni à 14 h 00 au salon Mirabeau de la commune de Riez sous la présidence de M. Bernard CLAP.

Nombre de membres		
En exercice	Présents et représentés	Votants
22	13 + 0	13
Total des voix : 16		

Etaient présents:

<u>9 représentants des communes</u> (1 voix chacun) : Bernard CLAP : Trigance ; Jean-Pierre HERRIOU : Moissac-Bellevue ; Jacques ESPITALIER : Quinson ; Paul CORBIER : St Julien du Verdon ; Romain COLIN : Moustiers Sainte Marie ; Alain SAVARY : St Paul lez Durance ; Magali STURMA CHAUVEAU : Rougon ; Jean-Marie PAUTRAT : Allons ; Philippe MARANGES : Castellane

<u>2 représentants des établissements publics de coopération intercommunale</u> : (1 voix chacun) : Christophe BIANCHI : Durance Luberon Verdon Agglomération ; Michèle BIZOT-GASTALDI : Communauté de communes Alpes Provence Verdon

Date de convocation 08/09/2021

<u>1 représentant des départements (2 voix)</u> : **Claude BONDIL** : Conseil départemental des Alpes de Haute Provence

Délibération n°21_09_B8_11

<u>1 représentant du Conseil régional Provence Alpes Côte d'Azur (</u>3 voix) : **Sophie VAGINAY-RICOURT**

<u>Projet ARCHEO'VERDON - Projet culturel et pédagogique sur l'archéologie</u> Modification du plan de financement

Vu la Charte du Parc naturel régional du Verdon

Le Président expose,

En lien avec l'axe B de sa charte, le Parc soutient les projets de découverte archéologique du territoire. Il accompagne l'installation de projets sur les communes (ex : convention pour le projet de fouilles dans la vallée du Jabron), il aide techniquement des actions de terrain (ex : prêt de radios et repérage de sites dans les gorges du Verdon auprès du service départemental d'archéologie du 04), il interpelle les service concernés sur la dégradation de sites (ex : animation pour conserver le site de Segriès) ou il contribue à valoriser les connaissances (ex : édition d'un courrier scientifique pour valoriser le programme collectif de recherche de Riez).

A ce titre nous proposons de développer un projet plus complet pour valoriser les découvertes en proposant des actions culturelles et pédagogiques à destination des habitants, jeunes, professionnels et élus. le projet s'appelle Archéo'Verdon. Il comprend plusieurs volets :

- Projet pédagogiques auprès des jeunes
- Publication
- Bistrot'archéo pour le grand public
- Journées découverte des enjeux de l'archéologie pour les élus du territoire
- Formation des professionnels du tourisme et de la culture

En séance du 10 décembre 2020, les membres du Bureau ont délibéré favorablement sur le projet ce qui a permis de déposer les demandes de financements auprès des financeurs ciblés.

A ce jour, nous n'avons eu les réponses de l'ensemble des financeurs. Seul l'Etat, par le biais de crédits de la DRAC - appel à projet « C'est mon patrimoine ! » nous a accordé une somme inférieure au montant demandé.

Afin de combler ce déficit il est proposé un nouveau plan de financement qui permettrait de solliciter la Fondation Crédit agricole.

Pour mettre en œuvre ce projet nous avons répondu conjointement à deux appels à projets :

- « APOCS » (culture scientifique) porté par la Région Provence Alpes-Côte d'Azur (dossier instruit et présenté à l'automne en commission)
- « C'est mon patrimoine » porté par la DRAC Ministère de la culture lancement prochain (somme de 2 500 € accordée sur les 10 058 € demandés)

REÇU EN PREFECTURE

le 20/10/2021

Application agréée E-legalite.com 75_PL=004=250401072=20210923=DEL21_09_B8

... / ...

Dans le cadre d'un rapprochement entre le réseau des Parcs naturels régionaux de Paca avec la Fondation Crédit Agricole et des Caisses locales, nous souhaitons solliciter la Fondation pour financer la part manquante du projet. Son aide ciblerait tout particulièrement les projets scolaires à hauteur de 7 536 €.

Plan de financement modifié

Coût total TTC :	25 120€
Région – APOCS	10 048 €
Etat / DRAC –c'est mon patrimoine	2 500 €
Fondation Crédit Agricole	7 536 €
Autofinancement	5 036 €

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, les membres du Bureau :

- approuvent l'opération ainsi présentée et son plan de financement modifié,
- autorisent le Président à solliciter les partenaires financiers,
- autorisent le Président à signer toute pièce utile à la réalisation de l'opération.

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et l'an susdits Suivent les signatures

Acte rendu exécutoire Après transmission en Préfecture Le et publication le Pour extrait conforme

We Président

Germand CLAP

WERDON

REPUBLIQUE FRANCAISE

Application agréée E-legalite.com 9 DE-004-250401072-20210923-DEL21 09 B8 SYNDICAT MIXTE DE GESTION DU PARC NATUREL REGIONAL DU VERDON

DEPARTEMENT DES ALPES DE HAUTE PROVENCE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU

23/09/2021

L'an deux mille vingt et un, le vingt-trois septembre,

Le Bureau du syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional du Verdon s'est réuni à 14 h 00 au salon Mirabeau de la commune de Riez sous la présidence de M. Bernard CLAP.

Nombre de membres		
En exercice	Présents et représentés	Votants
22	13 + 0	13
Total des voix : 16		

Etaient présents:

<u>9 représentants des communes</u> (1 voix chacun) : Bernard CLAP : Trigance ; Jean-Pierre HERRIOU : Moissac-Bellevue ; Jacques ESPITALIER : Quinson ; Paul CORBIER : St Julien du Verdon ; Romain COLIN : Moustiers Sainte Marie ; Alain SAVARY : St Paul lez Durance ; Magali STURMA CHAUVEAU : Rougon ; Jean-Marie PAUTRAT : Allons ; Philippe MARANGES : Castellane

<u>2 représentants des établissements publics de coopération intercommunale</u> : (1 voix chacun) : Christophe BIANCHI : Durance Luberon Verdon Agglomération ; Michèle BIZOT-GASTALDI : Communauté de communes Alpes Provence Verdon

Date de convocation 08/09/2021

<u>1 représentant des départements (2 voix)</u> : **Claude BONDIL** : Conseil départemental des Alpes de Haute Provence

Délibération n°21_09_B8_12

<u>1 représentant du Conseil régional Provence Alpes Côte d'Azur (</u>3 voix) : **Sophie VAGINAY-RICOURT**

Renouvellement de l'opération « accueil hors-les-murs » partenariat avec office de tourisme intercommunal « Verdon Tourisme » saison estivale 2021

Vu la charte du Parc naturel régional du Verdon Vu l'opération Grand site de France des Gorge du Verdon

Le Président expose,

Lors de la saison estivale 2020 une expérimentation d'un accueil touristique hors-les-murs proposée par l'office de tourisme intercommunale de Verdon Tourisme avait associé un binôme agent d'accueil et d'information et écogarde – garde forestière régionale. Cet accueil a été mené principalement sur les sites du Point Sublime / couloir Samson, faisant l'objet d'une forte fréquentation et d'opération d'aménagement et de gestion de sites dans le cadre de l'opération Grand site de France des Gorges du Verdon.

L'opération s'était déroulée de la manière suivante :

- Un binôme constitué d'une agent d'accueil de l'OTI et d'un écogarde du secteur Est.
- 2 journées sur site par semaine = le mardi et le jeudi (jours sans eau)
- Une approche complémentaire et concluante avec l'OTI qui apporte les infos sur l'offre et les écogardes qui assure la sensibilisation et l'information sur les patrimoines.

L'expérience avait été interrompue en août pour cause de très forte affluence dans les points d'information touristique nécessitant la présence des équipes complètes et forte affluence sur les sites nécessitant la présence des écogardes en patrouille mobile sur les sentiers.

Pour la saison 2021, il a été proposé de reconduire l'opération en faisant évoluer son organisation, avec le déroulement suivant :

- Un binôme constitué d'une agent d'accueil de l'OTI et d'un écogarde du secteur Est.
- L'opération concerne deux ½ journée par semaine, une demi-journée dédiée au site du point sublime couloir Samson, et une autre au lac de Castillon.
- Pour le point sublime l'opération s'est déroulée tous les jeudis de 14h30 à 17h30.
- Pour le lac de Castillon, l'opération a eu lieu successivement à la plage du Plan sur la commune de Saint André les Alpes, et du Touron sur la commune de Saint Julien du Verdon, les mercredis, de 14h à 16h30.
- Dans le contexte de la mise en service des sites Point Sublime et parking Clos Guigou les patrouilles mixtes se sont faites en mouvement entre les deux sites.
- Une attention particulière a été portée sur la relation aux entreprises de randonnée aquatique et d'eau vive dans le contexte particulier des aménagements OGS

Application agréée E-legalite.com

99_DE-004-250401072-20210923-DEL21_09_B8

... / ...

Cette délibération intervient à postériori de l'opération et vise à régulariser administrativement les partenariats

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, les membres du Bureau :

- approuvent l'opération ainsi présentée,
- autorisent le Président à signer la convention avec l'office de tourisme intercommunal « Verdon tourisme », sans incidence financière,
- autorisent le Président à signer toute pièce utile à la réalisation de l'opération.

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et l'an susdits Suivent les signatures

Pour extrait conforme

Acte rendu exécutoire Après transmission en Préfecture Le et publication le



REPUBLIQUE FRANCAISE

Application agréée E-legalite.com 9 DE-004-250401072-20210923-DEL21 09 B8 SYNDICAT MIXTE DE GESTION DU PARC NATUREL REGIONAL DU VERDON

DEPARTEMENT DES ALPES DE HAUTE PROVENCE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU

23/09/2021

L'an deux mille vingt et un, le vingt-trois septembre,

Le Bureau du syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional du Verdon s'est réuni à 14 h 00 au salon Mirabeau de la commune de Riez sous la présidence de M. Bernard CLAP.

Nombre de membres		
En exercice	Présents et représentés	Votants
22	13 + 0	13
Total des voix : 16		

Etaient présents:

<u>9 représentants des communes</u> (1 voix chacun) : Bernard CLAP : Trigance ; Jean-Pierre HERRIOU : Moissac-Bellevue ; Jacques ESPITALIER : Quinson ; Paul CORBIER : St Julien du Verdon ; Romain COLIN : Moustiers Sainte Marie ; Alain SAVARY : St Paul lez Durance ; Magali STURMA CHAUVEAU : Rougon ; Jean-Marie PAUTRAT : Allons ; Philippe MARANGES : Castellane

<u>2 représentants des établissements publics de coopération intercommunale</u> : (1 voix chacun) : Christophe BIANCHI : Durance Luberon Verdon Agglomération ; Michèle BIZOT-GASTALDI : Communauté de communes Alpes Provence Verdon

Date de convocation 08/09/2021

<u>1 représentant des départements (2 voix)</u> : **Claude BONDIL** : Conseil départemental des Alpes de Haute Provence

Délibération n°21_09_B8_13

<u>1 représentant du Conseil régional Provence Alpes Côte d'Azur (</u>3 voix) : **Sophie VAGINAY-RICOURT**

<u>Fonds Tourisme Durable : accompagnement des hébergeurs et restaurateurs dans leur transition</u> écologique avec les aides financières ADEME dans le cadre de France Relance

Vu la Charte du Parc naturel régional du Verdon

Devant les conséquences de l'épidémie COVID-19 qui a lourdement impacté l'économie touristique, le Fonds Tourisme Durable, a été mis en place dans le cadre de France Relance. Le dispositif est porté par l'ADEME. Il a pour objectif de soutenir via des aides méthodologiques et financières, des opérateurs du tourisme dans leur démarche vers un tourisme durable et de faciliter la relance de leur activité.

En décembre 2020, l'Etat a lancé un Appel à Manifestation d'Intérêt afin de soutenir localement le Fonds Tourisme Durable.

Les Parcs naturels régionaux s'emploient depuis 2008 à être des destinations de tourisme durable. Avec le soutien de la Région Sud, cet engagement se fait dans le cadre innovant d'une démarche interparc portant sur l'accompagnement des professionnels du tourisme au travers de la marque Valeurs Parc naturel régional. Depuis 2019, l'interparc tourisme co-pilote également le contrat de filière régional écotourisme.

Le réseau des 9 Parcs naturels régionaux de Provence-Alpes-Côte d'Azur a répondu au travers d'un portage par le Parc naturel régional des Alpilles à l'Appel à Manifestation d'Intérêt lancé par l'ADEME du 7 décembre 2020 au 15 janvier 2021.

Cette candidature a été bâtie en concertation et collaboration avec le réseau des CCI. Cette collaboration Parcs naturels régionaux et CCI assure ainsi, par son maillage régional, une couverture totale de l'ensemble des zones rurales et des communes de moins de 20 000 habitants, ciblées par cette action (soit 788 communes) ainsi que la mobilisation immédiate de compétences techniques spécifiques au tourisme et à l'environnement.

Cet engagement du réseau des Parcs naturels régionaux de Provence-Alpes-Côte d'Azur et du réseau des CCI a pour objectif d'agir ensemble dans l'intérêt des professionnels du tourisme en leur permettant d'accéder plus rapidement à des outils et financements qui les aideront à répondre aux enjeux de la transition écologique.

A la suite de cette phase de candidature le dossier proposé par le réseau interparc en lien avec le réseau CCI a été retenu.

L'objectif fixé est d'accompagner 30 hébergeurs et 40 restaurateurs dans le dispositif Fonds Tourisme Durable.

Afin de coordonner l'action du réseau interparc, il est proposé d'établir une convention de partenariat. Cette convention précise les modalités administratives, techniques et financières du partenariat entre les Parcs naturels régionaux de Provence-Alpes-Côte d'Azur pour la mise en œuvre du dispositif Fonds Tourisme Durable. Ce programme est mené en complémentarité avec le réseau régional des CCI et subventionné par l'ADEME.

REÇU EN PREFECTURE

le 20/10/2021

Application agréée E-legalite.com 99_DE=004=250401072=20210923=DEL21_09_B8

Les Parcs se dotent collectivement de compétences mutualisées à hauteur de 2 ETP, soit deux postes de chargés de projet rattachés administrativement au Parc des Alpilles.

Les postes mutualisés visent à :

- Participer à l'identification et au recrutement des structures touristiques accompagnées;
- Déployer le dispositif auprès des acteurs du tourisme et des professionnels prospects;
- Dresser le bilan de la démarche ;

Le Parc s'engage dans le dispositif:

- en mettant à disposition des chargés de projet toutes informations et données nécessaires à la conduite de leur mission,
- en collaborant à l'identification des hébergeurs et restaurateurs répondant aux critères d'éligibilité établis par l'ADEME et pouvant faire l'objet d'un accompagnement dans le cadre du Fonds Tourisme Durable. Les chargés de mission Tourisme de chacun des 9 Parcs agissent en tant que relais territoriaux. Ils assurent sur leur territoire, une fonction d'interface, d'appui, d'accompagnement du déploiement du dispositif assuré par les deux chargés de projet Fonds Tourisme Durable. Occasionnellement, les deux chargés de projet seront accueillis dans les locaux des 9 Parcs.
- En étant solidaire sur les aspects administratifs et financiers en cas d'imprévus au fil du programme

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, les membres du Bureau :

- approuvent l'opération ainsi présentée,
- autorisent le Président à signer la convention de partenariat,
- autorisent le Président à signer toute pièce utile à la réalisation de l'opération.

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et l'an susdits Suivent les signatures

Acte rendu exécutoire Après transmission en Préfecture Le et publication le Pour extrait conforme



21 09 B8 13

DEPARTEMENT DES ALPES DE HAUTE PROVENCE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU

23/09/2021

L'an deux mille vingt et un, le vingt-trois septembre,

Le Bureau du syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional du Verdon s'est réuni à 14 h 00 au salon Mirabeau de la commune de Riez sous la présidence de M. Bernard CLAP.

Nombre de membres		
En exercice	Présents et représentés	Votants
	13	
22	+	13
	0	
Total des voix : 16		

Etaient présents:

<u>9 représentants des communes</u> (1 voix chacun) : Bernard CLAP : Trigance ; Jean-Pierre HERRIOU : Moissac-Bellevue ; Jacques ESPITALIER : Quinson ; Paul CORBIER : St Julien du Verdon ; Romain COLIN : Moustiers Sainte Marie ; Alain SAVARY : St Paul lez Durance ; Magali STURMA CHAUVEAU : Rougon ; Jean-Marie PAUTRAT : Allons ; Philippe MARANGES : Castellane

<u>2 représentants des établissements publics de coopération intercommunale</u> : (1 voix chacun) : Christophe BIANCHI : Durance Luberon Verdon Agglomération ; Michèle BIZOT-GASTALDI : Communauté de communes Alpes Provence Verdon

Date de convocation	
08/09/2021	

<u>1 représentant des départements (2 voix)</u> : **Claude BONDIL** : Conseil départemental des Alpes de Haute Provence

Délibération n°21_09_B8_14

<u>1 représentant du Conseil régional Provence Alpes Côte d'Azur (</u>3 voix) : **Sophie VAGINAY-RICOURT**

Marché de travaux forestiers pour la restauration du Colostre – Phase 2 – Allemagne en Provence

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la commande publique

Vu la Charte du Parc naturel régional du Verdon pour la période 2008-2020,

Vu le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux Verdon,

Vu le budget annexe GEMAPI

Considérant l'appel public à concurrence lancé par le Parc du Verdon, en procédure adaptée ouverte, pour la réalisation de travaux forestiers pour la restauration du Colostre – phase 2 – secteur d'Allemagne en Provence

Considérant que les prestations du marché sont divisées en 3 tranches (tranche ferme + 2 tranches optionnelles).

Considérant l'offre de la SARL Travaux & Environnement, jugée économiquement la plus avantageuse au vu des critères de sélection définis dans le règlement de consultation

Entendu l'exposé du Président,

Sur proposition de la commission des achats, réunie le 23 septembre 2021 à 9 h 00, les membres du Bureau à l'unanimité :

- autorisent le Président à signer le marché avec la SARL Travaux & Environnement, basée au Mées, pour des prix estimés à :

Tranches	Intitule	Montant HT	Montant TTC
Tranche ferme	Libération des emprises du projet	56 450,00 €	67 740,00 €
Tranche optionnelle 1	Transport, mise en tas et bâchage du broyat	4 600,00 €	5 520,00 €
Tranche optionnelle 2	Traitement d'un massif d'ailantes	3 000,00 €	3 600,00 €

Les prestations seront rémunérées par application aux quantités réellement exécutées des prix unitaires fixés dans le bordereau des prix.

- autorisent le Président à signer toutes modifications ultérieures et toutes pièces nécessaires à la réalisation de cette opération,

Acte rendu exécutoire Après transmission en Préfecture Le

et publication le

REÇU EN PREFECTURE

1e 01/10/2021

Application agréée E-legalite.com
99_DE-004-250401072-20210923-DEL21_09_B8

